

Commune de WISCHES



DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE A L'ACHAT D'UN VELO NEUF

La commune de WISCHES souhaite promouvoir les modes de déplacement doux afin de réduire l'utilisation de la voiture. L'usage du vélo, en particulier, concourt à la santé publique et contribue à l'effort de réduction de la pollution atmosphérique et sonore. Pour encourager les habitants à s'équiper en vélo, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un dispositif d'aide pour l'achat d'un vélo neuf.

Les modalités sont les suivantes :

Trois catégories de vélos sont financées à hauteur de :

- ✓ Pour un vélo « ordinaire » : 30 % du coût d'achat plafonné à 80 €
- ✓ Pour un vélo à assistance électrique (VAE) : 10 % du coût d'achat plafonné à 150 €
- ✓ Pour un vélo cargo ou un tricycle à assistance électrique : 10 % du coût d'achat plafonné à 200 €

Pour les vélos à assistance électrique la batterie doit être sans plomb.

Le dispositif est en vigueur du 1^{er} avril au 31 décembre 2023 (les factures antérieures et postérieures à cette période ne seront pas acceptées).

Le nombre d'aide est limité à 1 par wischois mais n'est pas limité en nombre par foyer.

Ce dispositif concerne tous les wischois sans distinction de revenu mais son entrée en vigueur permet en plus aux wischois dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 14 089 euros de bénéficier du bonus vélo à assistance électrique versé par l'Etat (sous réserves de prolongation du dispositif). Les bénéficiaires pourront ainsi obtenir une aide de l'Etat. L'accès au formulaire de demande de l'aide de l'Etat se fait à partir du lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/R47063>.

Seuls les vélos neufs homologués, de dimension minimale 24 pouces (ou vélos adultes pliants avec une dimension inférieure) comprenant les équipements de sécurité obligatoires (éclairage, signalisation, freins) sont éligibles.

Le lieu d'achat devra se situer dans le département du Bas-Rhin ; l'achat sur une plateforme de commerce en ligne ne sera pas subventionné par la commune.

L'achat d'un vélo français est vivement encouragé et l'acquéreur s'engage à ne pas revendre le vélo dans l'année qui suit son acquisition.

Depuis le 1^{er} avril la commune finance également les kits d'équipement pour transformer un vélo classique en vélo électrique, à hauteur de 10 % plafonné à 150 euros. Le kit de motorisation doit être installé par un professionnel du vélo et doit impérativement répondre à la classification VAE (limite 25 km/h, puissance de 250W, capteur de pédalage seul).

.....

Liste des pièces à adresser à la mairie de WISCHES : dépôt en mairie ou par voie postale 15 Grand'Rue 67130 WISCHES, ou par courriel mairie.wisches@orange.fr :

- Le formulaire de demande incluant la charte d'engagement dûment complété et signé (pages ci-après)
- La copie de la facture d'achat acquittée du vélo éligible à l'aide (ou de l'installation du kit d'équipement pour la motorisation en vélo électrique). Celle-ci doit comporter :
 - Le nom et l'adresse du bénéficiaire
 - Le type de vélo et la référence (marque et nom ou n° du modèle)
 - La date d'achat ou d'installation du kit (entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 décembre 2023)
- La copie du certificat d'homologation (pour les vélos à assistance électrique)
- La copie de la pièce d'identité du bénéficiaire
- La copie d'un justificatif de domicile à la même adresse que la facture d'achat (facture de moins de 3 mois d'un fournisseur d'énergie, d'eau ou télécom)
- Un relevé d'identité bancaire.



FORMULAIRE DE DEMANDE ET CHARTE D'ENGAGEMENT

LE DEMANDEUR (l'utilisateur majeur ou mineur du vélo)

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____ Téléphone _____

LE REPRESENTANT LEGAL (à compléter uniquement si le demandeur est mineur)

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____ Téléphone _____

suis le représentant légal du demandeur mineur ci-dessus

atteste sur l'honneur que le mineur ci-dessus réside à mon domicile

ATTESTE/ATTESTONS SUR L'HONNEUR

- ✓ Que le vélo concerné par la demande d'aide est un vélo neuf homologué de dimension minimale 24 pouces (ou vélos adultes pliants avec une dimension inférieure) comprenant les équipements de sécurité obligatoires (éclairage, signalisation sonore, freins) ;
- ✓ Que pour l'achat d'un vélo ou un tricycle à assistance électrique, la batterie est sans plomb ;
- ✓ Que pour l'installation d'un kit de motorisation celle-ci a été effectuée par un professionnel du vélo et répond à la classification VAE (limite 25 km/h, puissance de 250W, capteur de pédalage seul).

M'ENGAGE/NOUS ENGAGEONS SUR L'HONNEUR :

- ✓ Ne percevoir qu'une seule subvention par la commune de WISCHES au titre de ce dispositif d'aide à l'achat d'un vélo neuf ou d'installation d'un kit de motorisation ;
- ✓ De ne pas revendre le vélo dans un délai d'un an suivant la date de signature de la présente charte ;
- ✓ Restituer la subvention à la commune de WISCHES dans le cas où ce vélo viendrait à être vendu durant cette période d'un an ;
- ✓ Respecter les règles du code de la route et transmettre ces règles de sécurité à mes enfants ;
- ✓ Maintenir le vélo et les équipements obligatoires en bon état de fonctionnement ;
- ✓ Avoir un comportement éthique lors des déplacements à vélo, en étant notamment attentif aux piétons et aux personnes à mobilité réduite ;
- ✓ Chercher à privilégier le vélo et la marche pour des déplacements réguliers de proximité ;

Fait à WISCHES, le _____ (date)

LE DEMANDEUR (mineur ou majeur)

Rajouter la mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature :

A compléter si l'utilisateur du vélo est mineur

LE REPRESENTANT DU MINEUR

Rajouter la mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature :